



### Plan accessibilité - CRTC

Cette publication est dans un format conforme au niveau AA prévu dans les lignes directrices pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG).

La Radio communautaire de la Rive-Sud inc. FM 103,3 (CHAA FM) souhaite favoriser la participation de l'ensemble des citoyens, quels que soient leurs handicaps, dans sa mission de radiodiffuseur communautaire.

Fort de cette volonté et dans le respect du cadre législatif, dont les dispositions et principes de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (la « Loi québécoise ») et ceux de la Loi canadienne sur l'accessibilité, la Radio communautaire de la Rive-Sud inc. FM 103,3 met en place des actions visant à réduire les obstacles à l'accessibilité pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

Ce plan propose de nouvelles mesures à mettre en place, ci-appelé « Plan d'action ».

### **Historique et mission du FM 103,3 :**

C'est le 15 novembre 1987, un dimanche à midi, que la Radio communautaire de la Rive-Sud Inc. CHAA FM 103,3 entrait officiellement en ondes, au 103,1 de la bande FM. Cet événement historique pour la Rive-Sud avait été précédé de trois ans d'efforts, marqués par l'implication de plusieurs dizaines de bénévoles et surtout d'une poignée d'irréductibles. L'objectif des fondateurs était de donner une voix à la Rive-Sud, tant au niveau des émissions thématiques que de l'information locale et régionale.

La mission de la station de radio FM 103,3 est de contribuer à l'émergence de l'identité rive-sudoise et d'en favoriser l'expression. Étant une radio enracinée dans son milieu et au service de sa communauté, le FM 103,3 contribue également au mieux-être de cette communauté en participant étroitement à son développement culturel, social et économique. Le FM 103,3 vit enraciné dans son milieu et au service de sa communauté.

Côté programmation, le FM 103,3 a remporté en 2001, 2004, 2006, 2010, 2013, 2019 et 2023 et le prix «Station de radio communautaire de l'année, marché central et régional» lors des Rencontres professionnelles de l'industrie québécoise du disque, du spectacle et de la radio orchestrée par l'ADISQ. Ces reconnaissances ont été attribuées pour la répercussion et l'impact majeurs de notre produit radiophonique dans l'industrie du disque de la musique francophone au Québec. Le FM 103,3 diffuse de la musique exclusivement francophone de 6h00 à 18h00 quotidiennement.

Notre service des nouvelles produits quotidiennement entre huit et quinze nouvelles exclusivement rive-sudoises, diffusées 13 fois par jour entre 6h00 et 19h00. Avec son signal de diffusion sur la bande FM et ses plateformes numériques (Site web, podcasts, infolettre, comptes de réseaux sociaux) notre couverture de l'information est complète et géographiquement bien répartie.



**Engagements :**

La Radio communautaire de la Rive-Sud inc. FM 103,3 s'engage à offrir aux personnes handicapées des services et des infrastructures adaptés à leurs besoins. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle a su diminuer les obstacles à leur intégration au cours des dernières années et investie dans des accès physiques de ses locaux et studios aux personnes handicapées

**La station de radio FM 103,3 s'engage à respecter les principes établis à l'article 6 de la LCA qui sont les suivants :**

Le droit de toute personne à être traitée avec dignité, quels que soient ses handicaps;

Le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;

Le droit de toute personne à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société, quels que soient ses handicaps;

Le droit de toute personne d'avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour elle-même, avec ou sans aide, quels que soient ses handicaps;

Le fait que les lois, politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;

Le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;

L'élaboration et la révision de normes d'accessibilité et la prise de règlements doivent être faites dans l'objectif d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes handicapées.



### **Groupe de travail responsable du plan d'action**

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action relève du directeur général, monsieur Eric Tétreault et de madame France Dubé, directrice générale adjointe.

Le groupe de travail s'est vu confier la responsabilité d'identifier les obstacles et mesures à adopter ainsi que les actions à poser pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Pour la préparation de notre plan d'action, nous consultons des organismes venant en aide aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Certains de ces organismes utilisent déjà nos ondes afin de sensibiliser la population.

### **Obstacles et objectifs planifiés :**

La Radio communautaire de la Rive-Sud FM 103,3 s'engage à prendre action, selon les ressources humaines et financières disponibles, à assurer l'accessibilité à ses locaux et ses contenus.

#### **Obstacle : Édifice accessible aux personnes handicapées en tout temps**

Objectif : Maintenir l'accessibilité à nos studios

Terminer l'installation du monte-chARGE extérieur pour l'accès des fauteuils roulants.

Installer une bande réfléchissante dans l'escalier vers le r-c- qui conduit à nos studios, hall d'entrée et installation sanitaire.

#### **Obstacle : Sensibiliser les employés, les bénévoles, nos auditeurs et le public sur les mesures de notre plan d'action auprès des personnes handicapées.**

Objectif : Informer nos employés, les bénévoles, nos auditeurs et le public relativement aux mesures planifiées de notre Plan d'action auprès des personnes handicapées.

Indicateur : Publier le Plan d'action annuel sur notre site internet partageant du contenu d'information

#### **Objectif : Actualiser chaque année la procédure d'évacuation d'urgence personnalisée pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs.**

Mise à jour annuelle de cette procédure avec les noms des personnes à besoins particuliers;

Actualiser les accompagnateurs désignés annuellement et s'assurer qu'ils soient connus des collègues.



**Obstacle : Standardiser l'accessibilité de nos plateformes internet pour les personnes handicapées**

Objectif : Prendre en compte le standard sur l'accessibilité de nos plateformes internet lors d'une prochaine mise à jour.

Indicateur : Accessibilité de nos plateformes numériques par un plus grand nombre d'utilisateurs.

**Rétroaction :**

Votre collaboration est précieuse pour nous aider à améliorer l'accessibilité et la réduction des obstacles. Pour commentaires ou suggestions, communiquez avec nous par courriel : [admin@fm1033.ca](mailto:admin@fm1033.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par la poste ou par téléphone, aux coordonnées du responsable de la rétroaction indiquées ci-dessous.

Nous accuserons réception de votre commentaire, sauf s'il est fourni de façon anonyme. Il sera évalué en collaboration avec les responsables concernés et une réponse vous sera transmise, par la suite, dans les meilleurs délais.

Prenez note qu'à moins que vous ne consentiez à la divulgation de vos renseignements personnels, ceux-ci demeureront confidentiels.

Responsable de la rétroaction et du plan d'action :

Eric Tétreault, directeur général

Courriel : [admin@fm1033.ca](mailto:admin@fm1033.ca)

Téléphone : 450-646-6800 poste 132

Radio communautaire de la Rive-Sud inc. FM 103,3

91, rue St-Jean

Longueuil Qc J4H2W8